



# CLIO. Histoire, femmes et sociétés

Numéro 6 (1997)  
Femmes d'Afrique

---

Fatou SOW

## Les femmes, le sexe de l'État et les enjeux du politique : l'exemple de la régionalisation au Sénégal

---

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Centre pour l'édition électronique ouverte

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Fatou SOW, « Les femmes, le sexe de l'État et les enjeux du politique : l'exemple de la régionalisation au Sénégal », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 6 | 1997, mis en ligne le 14 novembre 2006. URL : <http://clio.revues.org/index379.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Presses universitaires du Mirail  
<http://clio.revues.org>  
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://clio.revues.org/index379.html>

Document généré automatiquement le 01 octobre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Fatou SOW

## Les femmes, le sexe de l'État et les enjeux du politique : l'exemple de la régionalisation au Sénégal

- 1 En Afrique, les pouvoirs politiques à l'indépendance ont généralement accordé peu de place aux femmes dans la hiérarchie du pouvoir, alors que leur position a été cruciale dans l'histoire précoloniale<sup>1</sup>, dans les premiers rapports avec les colonisateurs et dans les luttes de libération<sup>2</sup>.
- 2 Au Sénégal, l'apparition des femmes dans la politique intervient dans les quatre communes coloniales qu'étaient Gorée, Rufisque, Saint-Louis et Dakar. Ces premières citoyennes de droit français ne se mobilisèrent ni contre la polygamie, ni contre l'excision ou contre d'autres droits plus personnels. Elles revendiquèrent au plus le droit d'accéder à l'école au sein d'une élite urbaine de fonctionnaires et de traitants qui, de Durant Valentin (1848), François Carpot (1900), Blaise Diagne (1914), à Ngalandou Diouf (1934), Lamine Guèye (1945) et Senghor dans les années 50, voulaient assimiler la culture française, sans être eux-mêmes assimilés. Là comme ailleurs, les grandes mobilisations des femmes africaines dans l'espace politique prirent tout leur sens face au travail forcé et toute leur ampleur à la fin de la Seconde Guerre mondiale, sous la houlette du Bloc africain ou des *National Congress* anglophones.
- 3 Les femmes ont été à la fois sujets et objets des projet nationalistes. Elles ont été des actrices dans la mesure où leur appui et leur engagement étaient indispensables au mouvement nationaliste qui a accepté qu'elles quittent leurs rôles traditionnels. Mais elles ont été, dans le même temps, *réifiées*, comme symboles de l'identité nationale, comme objets de compétition entre groupes (colonisés/colonisateurs par exemple) dont le contrôle des femmes, de leur corps, de leur sexualité et de leur fécondité est une manière de signifier la domination et d'en jouir. Avec les indépendances, elles ont disparu des hautes sphères du pouvoir national, tout en maintenant une présence constante dans le mouvement politique et syndical africain comme masse de manœuvre. Elles ont joué des rôles éminents dans le dénouement de quelques crises politiques graves. Les vendeuses du marché de Conakry (Guinée) ont fait trembler le pouvoir de Sékou Touré en organisant, en 1977, une marche sur le palais pour protester contre la décision présidentielle de freiner une certaine libéralisation du commerce. Les manifestations des jeunes et des femmes dans les rues de Bamako, en 1991, ont fait basculer la dictature militaire, au pouvoir au Mali depuis 1968.
- 4 Bien souvent, les intérêts des femmes se sont perdus ou dilués dans des intérêts nationaux plus globaux qui ont, dans l'ensemble, marginalisé leurs activités et leurs luttes. L'État et le système économique exploitent le travail des femmes. Ils tirent profit de leur travail qualifié de *naturel* et donc *gratuit* pour entretenir les ménages<sup>3</sup>. Les impératifs du développement mettent leurs productions agricoles en marge des *grandes* cultures dont les seuls tonnages, prouesses et échecs figurent dans les statistiques nationales. Ces mêmes impératifs les impliquent, pourtant, par exemple dans les pays sahéliens menacés par la sécheresse et la famine, au centre des projets maraîchers, pour rétablir l'équilibre nutritionnel des populations. Il existe toute une littérature sur le développement économique et la marginalisation des femmes fondée essentiellement sur les inégalités entre les sexes ancrées au cœur du politique dont les conséquences se font sentir sur l'accès aux ressources naturelles, matérielles et financières, le partage du savoir, du pouvoir économique et de la prise de décision politique.
- 5 On doit à Fatima Mernissi<sup>4</sup> des analyses extrêmement pertinentes sur l'État, le pouvoir et le rôle des sexes dans le monde arabo-musulman, sur les divisions privé/public, masculin/féminin, qui, dans certaines sociétés musulmanes, confinent les femmes dans la sphère familiale. Plus

généralement, la critique féministe a, sur le plan mondial, contribué à mettre en place une problématique de rupture. Elle aide désormais à mieux saisir la manière dont l'inégalité entre les sexes est instituée, prolongée, voire renforcée au cœur du politique. Elle a amené les femmes, dans leur quête pour plus de droits, à s'interroger sur le sexe de l'État qui, dans les constitutions actuelles, se veut garant de l'égalité entre les *hommes* : les droits de l'homme englobent-ils ceux des femmes ? On en est venu à s'interroger sur la nature politique des relations d'inégalité entre sexes, la question du pouvoir et l'impact du politique sur les rapports entre les sexes ; à repenser les concepts d'État, de pouvoir politique, de société civile d'un point de vue *différent*, qui prenne en compte les rapports sociaux de sexe, pour en définir les mécanismes et en changer la nature inégalitaire. Cet article voudrait montrer la nécessité de cette approche de genre des questions du politique à travers l'exemple de la régionalisation au Sénégal.

## La Régionalisation au Sénégal et ses enjeux démocratiques

- 6 Un rapide survol des institutions politiques sénégalaises montre d'une part la présence et la participation effectives des femmes comme masse de manœuvre dans la vie politique, et d'autre part leur marginalisation dans les instances de décision. Elles ont légalement accès à toutes les instances du pouvoir législatif, exécutif et judiciaire, mais leur nombre y est très limité. Comme l'indiquait l'étude prospective *Femmes sénégalaises à l'horizon 2015*<sup>5</sup>, c'est seulement à partir de 1976 que les femmes accèdent à des postes ministériels dits de sensibilité féminine : Action sociale, Condition de la femme, Promotion humaine, Développement social, puis Santé, Émigrés, Enseignement technique, Formation professionnelle et Alphabétisation. Elles n'ont jamais été plus de deux à trois dans des cabinets d'environ trente membres. La première parlementaire issue du parti dominant, l'Union progressiste sénégalaise, fut élue en 1963. Elle fut la seule femme présente lors du vote d'adoption du Code de la Famille. De confession chrétienne, elle était mal placée pour s'opposer au maintien de la polygamie comme système matrimonial. Le nombre des femmes au Parlement est passé, en 1978, à 8 sur 110 membres, puis en 1993, à 11 sur 109, malgré l'entrée de l'opposition, notamment le Parti démocratique sénégalais. Actuellement, deux femmes seulement siègent au Bureau de l'Assemblée nationale qui compte 21 membres. Pourtant les militantes du Parti socialiste avaient, dans le cadre de l'Année internationale de la Femme (1975), revendiqué le principe du quota de 25% de femmes dans les instances dirigeantes. Le principe en fut accepté mais jamais appliqué. Les partis d'opposition, pas plus que le Parti socialiste au pouvoir depuis l'indépendance, n'ont promu une élite de femmes dans leur système hiérarchique, malgré leur présence massive à la base. Les partis, comme les syndicats, restent des structures de frères que soutiennent les épouses, les sœurs et les mères. La principale centrale syndicale du pays, la Confédération nationale des travailleurs du Sénégal (CNTS), compte cinq femmes dans un bureau national de 23 membres.
- 7 La réforme de l'Administration territoriale et locale de 1972 s'est proposée de transformer l'État jacobin hérité de la colonisation française. L'objectif était de transférer certaines compétences et ressources aux collectivités locales des dix régions administrées jusqu'alors de manière centralisée, par des gouverneurs. La réforme a réorganisé les campagnes en communautés rurales dotées, chacune, d'un conseil chargé de gérer, sous l'autorité d'un préfet, des questions telles que l'attribution des terres, la collecte des impôts ou la gestion des collectivités. Dans un système de parti unique ou dominant, les conseillers ruraux ont généralement été choisis par le Parti socialiste. Ils ont, eux-mêmes, très peu promu de femmes à des postes de responsabilité : présidente, conseillère rurale ou municipale. Une seule femme a été élue présidente de Conseil rural. Le nombre des conseillères rurales, infime lors des premières élections, est passé de 155 en 1984 (dix ans après la mise en place de la réforme) à 425 en 1990, soit 5,6% de l'effectif total des conseillers des 317 communautés rurales que

compte le pays. Celui des conseillères municipales de 117 personnes en 1984 à 354 en 1990, soit 15% de l'effectif total des conseillers des quarante communes que comptait le pays avant la régionalisation. Le *Rapport national sur les femmes, lutte pour l'égalité, le développement et la paix*, document officiel du Gouvernement du Sénégal à la Conférence mondiale des femmes de Beijing (1995), reconnaît bien volontiers que « la représentation des femmes, à l'issue des élections de 1990, demeure tout à fait dérisoire : 7,92% de l'ensemble des élus locaux du Sénégal » et que « cette marginalisation des femmes, au sein des partis politiques, accrédite la thèse selon laquelle ces dernières sont utilisées, avant tout, comme masse de manœuvre électorale »<sup>6</sup>.

- 8 L'idée de la régionalisation, qui suit la politique prudente de décentralisation, prend forme avec les bouleversements de la vie politique sénégalaise : retour au multipartisme, revendications multiformes contre le parti-État et l'État monopartisan, crise casamançaise<sup>7</sup>. Dans son discours traditionnel à la nation, le 4 avril 1992<sup>8</sup>, Abdou Diouf, le Président de la République sénégalaise, redéfinit la région comme « une collectivité territoriale dotée de la personnalité morale et financière avec une assemblée élue au suffrage universel direct ». Administrée par un organe délibérant, le conseil régional, et un organe exécutif, le président du Conseil régional assisté d'un bureau, elle doit devenir la pierre angulaire du développement dans le respect de l'unité nationale, chargée au niveau local des questions afférentes à l'éducation, la santé, la culture, les équipements, la planification et l'aménagement du territoire, l'urbanisation et l'habitat. « La nécessité de l'évolution institutionnelle, conclut le Président Diouf, dépend de nous tous et en particulier de la volonté politique de tous ceux qui concourent à la formation des opinions. Mais elle dépend aussi de la qualité des hommes et des femmes qui la mettront en œuvre ». Le projet a donc pour but de démocratiser la gestion du pays en donnant plus d'autonomie aux collectivités locales. Après l'adoption par le Parlement du Code des collectivités locales en février 1996, des élections régionales se sont tenues fin novembre 1996 et la régionalisation est entrée en vigueur le 1er janvier 1997, pour une période transitoire de cinq ans. Ses enjeux ont porté sur 60 communes et 320 communautés rurales, pour dix régions administratives. Le Fonds de dotation mis en place par l'État, pour son fonctionnement, s'élève à 4.829.537.000 F.CFA, dont un peu plus de trois milliards aux Conseils régionaux, un milliard et demi aux 60 communes et environ 143.000.000 aux 320 communautés rurales.

## La régionalisation et les femmes

- 9 Qu'en est-il de la place des femmes de qualité et des femmes tout court, qu'évoquait le Président Diouf dans son discours à la nation, dans les nouvelles institutions ? Cette question a été posée maintes fois avant et durant la campagne électorale et après les élections, car elle soulève la question de la participation *effective* des femmes au nouveau pouvoir<sup>9</sup>. « Place et rôles des femmes dans la régionalisation » a constitué le thème de la XVIIIe Quinzaine nationale de la Femme qui est organisée, en mars de chaque année, par le Ministère de la femme, de l'enfant et de la famille sur un sujet d'importance ou d'actualité.
- 10 La publication officielle des résultats des élections de novembre 1996 n'est toujours pas acquise à la mi-avril 1997. En effet, ces résultats ont fait l'objet de vives contestations, aussi bien entre le Parti socialiste et l'opposition qu'au sein même du parti de la majorité. La répartition des postes de conseillers, maires et présidents au niveau municipal, rural et régional a fait l'objet de conflits et négociations, chantages et concessions souvent féroces. La réflexion peut cependant être menée à au moins deux niveaux : la représentation des femmes parmi les élus locaux et la défense des droits des femmes dans les politiques et les activités de la régionalisation.
- 11 L'entrée des femmes dans une gestion de proximité plus démocratique des affaires des collectivités est devenu un enjeu de taille que les media sénégalais ont contribué à projeter au

devant de la scène. À ce propos, la démarche des journalistes a beaucoup changé. La présence des femmes dans la vie politique a souvent prêté le flanc à des caricatures qui reflétaient sans doute un certain aspect de la réalité sénégalaise, mais témoignaient d'un mépris non moins certain. Léna Diagne, anciennement membre de l'opposition<sup>10</sup>, puis parlementaire socialiste pendant une vingtaine d'années, et maire nouvellement élue (1996) d'une circonscription de Dakar, avait organisé l'opération « Une femme, un gramme d'or », au milieu des années 1980. Lors d'une soirée élégante au Théâtre national Daniel Sorano, où les griots avaient chanté les louanges des personnalités présentes dans la salle, elle avait invité des femmes du Tout-Dakar mondain à prélever au moins un gramme d'or de leur bijoux, pour soutenir les actions de redressement économique du Président Abdou Diouf. Les journaux en avaient fait des gorges chaudes. De même, l'*entrisme*<sup>11</sup> des femmes en politique, notamment lors des élections législatives de 1993, fut illustré, dans les colonnes du *Cafard Libéré*, journal satirique local, par des femmes bien en chair en train de danser au son des tam-tams, comme elles le font habituellement à l'accueil des personnalités. Aujourd'hui, grâce aux débats menés sur la politique par les femmes elles-mêmes en Afrique et dans le monde, les pratiques politiques prennent une autre tournure et les analyses des journalistes un autre ton.

12 À propos de la lutte pour prendre les 19 nouvelles mairies de la capitale sénégalaise<sup>12</sup>, le journal indépendant *Wal Fajri*, dans son édition du 7/8 décembre 1996, titrait : « Place, les femmes arrivent<sup>13</sup> ». En effet, élues sur les listes majoritaires et proportionnelles, elles devront occuper 201 places de conseillères municipales pour un mandat de 5 ans. Au vu des résultats toujours partiels, on peut toutefois se demander pourquoi, comme le prétend le journaliste, « ayant longtemps revendiqué une place plus importante au sein de la classe politique, les Sénégalaises ont aujourd'hui de quoi être satisfaites. » Peuvent-elles l'être lorsqu'elles ont figuré plutôt en milieu ou en bas des listes ?

13 L'examen de leur représentation professionnelle est intéressante et significative de la vie politique contemporaine sénégalaise et sans doute africaine. Ces nouvelles élues sont d'abord des « ménagères », pour reprendre l'expression commune. Il est raisonnable de penser que ces femmes sans profession ont surtout été investies comme *porteuses* de voix. Elles sont largement impliquées dans les réseaux sociaux locaux où elles forment les relations et les liens de solidarité et d'échange, utiles aux politiques. Elles animent la vie des quartiers à travers les manifestations des associations traditionnelles (*mbotaay*), ethniques, culturelles et religieuses (*dahira*), les cérémonies familiales et sociales<sup>14</sup>. Les élus locaux ont tôt fait de les utiliser comme canaux de recrutement, de maintien et de renforcement de la clientèle politique populaire<sup>15</sup>. Juste après les « ménagères », on retrouve, du fait même des relations de socialité qui sont aussi des relations fondées sur l'argent, des commerçantes (13%). Puis viennent des secrétaires (12%), des enseignantes (11,4%). Les autres élues appartiennent à des secteurs divers du monde du travail : restauration, corps médical, services, etc. Enfin, quatre élèves et cinq étudiantes figurent parmi les élues, ce qui est sans doute une première. Il faudra s'interroger sur la « non-représentation » des universitaires et des autres membres des professions administratives et libérales, grandes absentes de ces élections, mais dont on voit la réflexion et l'action dans les partis et la société civile.

14 Les élues de 1996 ont été candidates dans des mairies de quartiers populaires de Dakar (Gueule Tapée, Médina, SICAP, Grand Yoff, Parcelles assainies, Diamageune, etc.), ce qui est sans doute le reflet des solidarités évoquées plus haut. Elles appartiennent en majorité au Parti socialiste (142), qui est au pouvoir depuis l'indépendance et avait affiché la volonté d'attribuer aux femmes un quota de 25% des sièges. L'élection au conseil communal et municipal n'a été qu'une première étape. La répartition des postes de responsabilités, notamment celui de maire, a été une seconde étape tout aussi difficile. « Les élues socialistes, commente le journaliste de *Wal Fajri*, ont plus de chance de se voir confier des postes de responsabilités. À condition bien sûr que les conseillers municipaux jouent à fond la carte de la solidarité militante et qu'ils

acceptent de se soumettre à une discipline de parti, mais iront-ils jusqu'à installer l'une d'entre elles dans le fauteuil de maire ? ».

15 À la fin des investitures, on compte, de manière officielle, pour les 60 communes du pays, six femmes maires, toutes candidates du Parti socialiste : quatre dans l'agglomération dakaraise et deux à Linguère et Louga, petites villes de l'intérieur. Dix hommes viennent en tête des Conseils régionaux, tous membres du Parti socialiste. Comme indiqué, il est difficile de donner le taux exact de la participation des femmes aux nouvelles structures de décision, en dehors de ceux que nous venons d'indiquer. Par exemple, pour le moment, une seule élection de femme à la présidence de l'une des 320 communautés rurales a été annoncée officiellement, fin mars 1997. L'une de ses premières préoccupations est « d'octroyer aux femmes des parcelles de terre ».

16 L'examen du tableau récapitulatif des conseillers élus de la région de Ziguinchor, en attendant les résultats globaux définitifs, est révélateur.

18 Tableau récapitulatif des conseillers élus de la région de Ziguinchor

| Départements | Conseillers |    |            |    |           |   |
|--------------|-------------|----|------------|----|-----------|---|
|              | Ruraux      |    | Municipaux |    | Régionaux |   |
|              | H           | F  | H          | F  | H         | F |
| Ziguinchor   | 124         | 16 | 57         | 9  | 37        | 5 |
| Oussouye     | 93          | 9  | 24         | 6  | 0         | 0 |
| Bignona      | 380         | 52 | 51         | 15 | 0         | 0 |
| Total        | 597         | 77 | 132        | 30 | 37        | 5 |

21 La présence masculine est massive avec 766 hommes soit 87,25% des conseillers ruraux, municipaux et régionaux, et seulement 112 femmes. Comparativement aux dernières élections tenues en 1993, on est passé de 9,09% de femmes pour l'ensemble des conseillers à 12,75% en 1996. Si l'on note un progrès de 3,66%, on est loin des 25% revendiqués par les femmes du parti au pouvoir. On ne compte pas une seule présidente de communauté rurale, même si l'on enregistre 3 vice-présidentes et 5 conseillères régionales.

22 Au vu de ces premiers résultats, on n'a donc pas assisté à une percée des femmes comme aurait pu le permettre le poids démographique des électrices dont le taux varie selon les régions. Elles constituent 52% de la population et, en moyenne, 51,3% de l'électorat. Dans la région de Saint-Louis dont la capitale du même nom a une vieille tradition démocratique, elles représentent 56% de l'électorat, et dans celle de Ziguinchor, 52%. Elles ne sont plus que 45% à Dakar et 44% à Diourbel<sup>16</sup>. On est ainsi loin de la parité qui s'annonce difficile. Le principe des quotas est sans cesse remis en question, même si le débat international qui s'amorce aura des échos au niveau africain. A ce propos, on est amené à se poser certaines questions. Le fait d'avoir des femmes en nombre, dans les institutions, permet assurément à l'opinion publique de s'habituer à leur présence dans le leadership politique. Que des hommes incompétents occupent des postes de responsabilités, cela ne dérange personne. Il en va différemment pour les femmes.

## Le sexe de l'État en Afrique

23 Mais, plus que la présence féminine dans les institutions, ce sont les conditions, la manière et le poids qu'elle revêt qui importent. On ne dira jamais à quel point le système politique, son mode de fonctionnement et les objectifs qu'il se fixe, relèvent d'un modèle que l'on voudrait être celui d'un État *neutre abstrait*<sup>17</sup>. On le place hors de toute catégorisation sociale ou de sexe ou dans la mixité consensuelle, alors qu'il demeure masculin. Ici d'ailleurs, il serait intéressant de voir l'impact du mode africain de gestion du pouvoir qui subsiste encore sur le système actuel et la perception du rôle des femmes. Dans les confréries musulmanes, les femmes proches de l'entourage du leader religieux, notamment mère et sœur, jouent un rôle que l'on pourrait rapprocher de celui de la *Lingeer*. On songe notamment aux *Soxna*<sup>18</sup> de la confrérie mouride au Sénégal, telle Mame Diarra Bousso, mère du fondateur Cheikh Amadou Bamba.

- 24 Le fonctionnement de la vie politique est une reproduction du système patriarcal dont les acteurs sont constamment sollicités. Ils ont des programmes chargés, des réunions tardives, des voyages fréquents, etc. Ils peuvent, somme toute, se permettre ce rythme effréné car toutes leurs charges familiales et sociales sont gérées par les femmes (épouses, mères, sœurs, militantes). « Dans le droit comme dans la représentation politique, le masculin est englobant et le féminin assimilé »<sup>19</sup>. Les femmes, pour réussir en politique, sont astreintes à se conformer à ce modèle, en dehors de tout support de leur environnement social. Elles en paient très souvent un coût affectif très élevé dans leur famille et leur entourage. On cite constamment les exemples d'Africaines engagées en politique qui, loin d'être soutenues par un conjoint souvent jaloux de leur auréole, sont menacées de répudiation ou de polygamie.
- 25 Il importe donc de comprendre, dans le contexte africain, comment défendre les droits des femmes et prendre en perspective le rôle des sexes dans les décisions prises au niveau politique, autant pour les questions de proximité qu'au sommet de la hiérarchie de l'État. Les partis adoptent facilement un discours sur les femmes pour s'attirer des voix, sans aller plus loin. Les élues sont instrumentalisées dans ce jeu et écartent malheureusement trop souvent les revendications jugées « trop féministes » pour ne pas subir les foudres du parti.
- 26 À la Conférence de Beijing, l'Afrique avait officiellement présenté une plate-forme d'action, qui était une position commune du continent, pour la promotion de la femme. La plate-forme avait été adoptée à la Cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes (Dakar, 15-23 septembre 1994), au cours de débats pointilleux où chaque idée, voire chaque mot, avait été scrupuleusement pesé. Les féministes africaines ont eu bien des difficultés avec leurs délégations nationales, au nom de sacro-saintes perspectives et priorités. Ainsi, si la plate-forme reconnaissait le rôle vital de la femme dans la culture, la famille et la socialisation comme l'impact négatif des inégalités entre sexes, elle ne faisait référence, à aucun moment, à une remise en question du système patriarcal, à des changements précis dans les Codes actuels de la famille qui pérennisent l'inégalité entre les sexes. Elle proposait comme objectif « de promouvoir l'égalité des chances pour les membres d'une même famille, en particulier les droits des femmes et des enfants dans la famille ». Elle suggérait, comme mesure, « d'encourager un partage accru des rôles et des responsabilités au sein de la famille par l'intermédiaire de campagnes médiatiques positives et novatrices, des programmes d'éducation scolaire et communautaire, en mettant l'accent sur l'égalité des sexes et sur des rôles non stéréotypés tant pour les femmes que pour les hommes au sein de la famille ». La plate-forme reconnaissait qu'en matière de santé, de sexualité, de procréation et de planification familiale, il fallait « assurer l'égalité et la justice entre les sexes et améliorer la qualité de vie des femmes, en leur permettant le droit de planifier et de contrôler leur propre fécondité »<sup>20</sup>. Pourtant, à aucun moment, elle ne faisait allusion au droit à l'avortement ou à la répression légale des mutilations sexuelles. Lors des travaux de commission sur les droits reproductifs, le débat sur les droits sexuels fut des plus houleux. Les féministes africaines ont été souvent bien embarrassées par les réactions du porte-parole de l'Afrique à ces sessions (un homme), et par celles de nombreux pays musulmans d'Afrique, du Moyen et d'Extrême-Orient. Le Vatican n'avait pas été de reste. Il est vrai que sur les droits sexuels, les fondamentalismes religieux de tous bords avaient trouvé un bon terrain d'entente qui était d'associer liberté sexuelle des femmes à libertinage.
- 27 Ce qui nous a intéressé dans cet article, c'était d'argumenter sur la nécessité d'une analyse politique des relations d'inégalité entre les sexes. La politique de la régionalisation au Sénégal n'était qu'un cadre d'analyse. On aurait pu procéder à l'analyse politique de la famille, des rapports sociaux entre sexes dans le cadre public/privé, de l'impact des actions de l'État non seulement sur les femmes, mais sur les rôles des sexes, sur la manière dont ses politiques affectent ces rôles. Si les femmes sont aujourd'hui une cible reconnue des politiques de développement, ce qui l'est moins c'est l'inégalité entre les sexes. Aussi les enjeux du politique

et de la démocratie en Afrique passent-ils par une interrogation sur le sexe de l'État et de ses politiques.

28 Une telle réflexion s'amorce dès que l'on se penche sur les conditions de vie des femmes, sur leurs difficultés d'accès aux ressources naturelles, matérielles et financières, sur leur faible participation à la prise de décision. Elle devrait être systématisée pour mieux comprendre comment les inégalités sont incrustées au cœur de la culture et du politique. L'État, par ses législations et ses programmes, les entérinent ou les renforcent sur bien des plans, malgré toutes les déclarations nationales et internationales de levée des discriminations en direction des femmes et les contextes de démocratisation propices à ces mesures.

29 Les obstacles sont multiples qui ont pour nom, non seulement l'État, mais toutes les structures idéologiques dans lesquelles vivent les Africaines. La culture et la religion sont des contraintes majeures, avec l'accusation de perdre son africanité et sa foi, ce qui n'est pas une position facile pour une Africaine vivant dans son milieu et tentant de faire passer des idées pour briser le mur des tabous et des silences. On retrouve même l'accusation chez Catherine Coquery-Vidrovitch qui, à la question de l'émancipation des Africaines, répond : « Oui, pour les femmes, de plus en plus nombreuses qui ont pris conscience de ces limites et ont commencé de lutter contre ces contraintes. Femmes des villes *embourgeoisées*, et surtout culturellement occidentalisées, mais aussi de plus en plus, femmes du peuple, y compris dans les campagnes qui ont témoigné d'une réelle capacité d'initiative »<sup>21</sup>. Pouvait-on faire un tel reproche à Simone de Beauvoir, Luce Irigaray, Martine Segalen, Andrée Michel ou Gisèle Halimi et les opposer aux *femmes du peuple* dans leur lutte pour la reconnaissance des droits des femmes ?

30 Les questions de l'identité sont cruciales dans une Afrique contemporaine qui se reconstruit en permanence sous la poussée de facteurs largement exogènes et des réactions qu'elle engendre. Dans sa quête d'elle-même, l'Afrique a besoin de fixer ses repères culturels et sociaux dont les femmes assurent le *gardiennage*. Alors que les hommes peuvent (et doivent) changer, les femmes ne peuvent être porteuses d'une modernité qui menacerait l'équilibre moral et culturel fragile des sociétés. Elles sont perçues comme leurs possessions, gardiennes des cultures et traditions, de l'identité morale et politique. Les Africaines dans leurs revendications pour plus d'égalité et de prise en compte de leurs droits dans la construction de la démocratie font face à l'obstacle culturel et religieux. Une bonne part des discours culturels et religieux contemporains sont des discours d'empêchement et d'enfermement des femmes, de leur soumission à un ordre culturel et religieux qu'aucun homme ne s'impose. Les droits de la femme sont perçus comme anticulturels et antireligieux. D'où le besoin de recourir au politique pour affirmer et défendre ces droits, même si le politique est encore fondé sur l'exclusion des femmes de la prise de décision. La construction de la nation, de l'État et de la citoyenneté repose sur des relations que le politique tisse avec les membres de la communauté. Ces relations ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agit d'hommes ou de femmes et perpétuent l'ordre de l'inégalité. C'est à la rupture de cet ordre qu'invitent les réflexions sur l'État, le sexe de l'État et les enjeux du politique pour les femmes.

---

### **Bibliographie**

Elle est volontairement plus large que les références citées dans l'article ci-dessus.

ASSIÉ-LUMUMBA, N'dri Thérèse, 1996, *Les Africaines dans la politique. Femmes baoulé de Côte d'Ivoire*, L'Harmattan, Paris.

BATHILY, Abdoulaye, 1994, « The West African State in historical perspective », in Osaghae, Eghosa (ed), *Between State and civil Society in Africa*, CODESRIA Book series, Dakar.

BOSERUP, Ester, 1983, *La femme face au développement économique*, Presses Universitaires de France, Paris.

- BOYE, Abdel Kader (sous la direction de), 1987, *La condition juridique et sociale de la femme dans quatre pays du Sahel, Étude et Travaux de l'USED*, N° 9, CILSS, Institut du Sahel, Bamako.
- COQUERY-VIDROVITCH, Catherine, 1994, *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIXe au XXe siècle*, Éditions Desjonquères, Paris.
- D'ALMEIDA-TOPOR, Hélène, 1984, *Les Amazones, une armée de femmes dans l'Afrique précoloniale*, Rochevigne, Paris.
- DIAGNE, Pathé, 1996, « De la régionalisation au sénat des régions », *Prospective alternative africaine*, Bulletin n° 1, Centre d'étude de prospective alternative et de politologie, Dakar.
- 1992, « Égalité des droits pour les femmes (et les fillettes) », *Femmes 2000*, Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, Centre international de Vienne, numéro 3.
- DIOP, Momar Coumba (sous la direction de), 1992, *Sénégal. Trajectoires d'un État*, Série des livres du CODESRIA, Dakar.
- ETEKI, Marie-Louise, 1996, « Droits des femmes comme principes et garanties du processus démocratique » in *Femmes et démocratisation en Afrique : enjeux et perspectives*, Séminaire de l'Association des femmes africaines pour la recherche et le développement (AFARD), Johannesburg, 7-11 avril 1994, Dakar, pp. 41-64.
- GUIGOU, Brigitte & LERICOLLAIS, André, 1992, « Crise de l'agriculture et marginalisation économique des femmes sereer siin (Sénégal) » in *La crise de l'agriculture africaine, Sociétés, Espaces, Temps*, Tome 1, Volume 1, Dakar.
- IMAM, A., MAMA, A., SOW, F., 1997, *Engendering African Social Sciences*, Codesria Book series, Dakar (sous presse).
- KARL, Marilee, 1995, *Women and Empowerment, Participation and Decision Making*, Zed Books Ltd, London & New Jersey.
- La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, Actes du colloque *Femmes et hommes, identité, égalité, différences*, dans le cadre de la préparation de la 4<sup>e</sup> Conférence mondiale sur les femmes, Paris, 6-7 mars 1995, EPHESIA, Éditions La Découverte, Paris, 1996.
- La problématique de l'État en Afrique noire*, Actes du Colloque sur « La Problématique de l'État en Afrique noire », Dakar, 29 novembre-3 décembre 1982, in *Présence africaine*, n° 127-129, 3e et 4e trimestre 1983, Paris, 413 p.
- LOPIS-SYLLA, Jeanne, 1996, « De la participation des femmes au pouvoir », in *Gouvernance locale, Observatoire de la décentralisation*, N°1, 1er trimestre, SAFEFOD, Dakar, pp. 22-27.
- MBOW, Penda, 1996, « Violence et démocratie », in *Femmes et démocratisation en Afrique : enjeux et perspectives*, Séminaire de l'Association des femmes africaines pour la recherche et le développement (AFARD), Johannesburg, 7-11 avril 1994, Dakar, pp. 79-94.
- MERNISSI, Fatima, 1993, *La peur-modernité. Conflit Islam démocratie*, Albin Michel, Paris.
- 1983, *Sexe, idéologie et Islam*, Éditions Tierce, Paris.
- MICHEL, Andrée, DIARRA, Agnès-Fatoumata & DOS SANTOS, Hélène (eds.), 1981, *Femmes et multinationales*, Karthala, Paris.
- MKANDAWIRE, Thandika & BOURENANE Naceur (eds.), 1987, *The State and Agriculture in Africa*, CODESRIA Book series, Dakar.
- NCHAMA, Eya Cruz Melchior, 1991, *Développement et droits de l'homme en Afrique*, Publisud, Paris.
- OPPONG, Christine (ed.), 1983, *Female and Male in West Africa*, George Allen & Unwin Publishers Ltd, London.
- PARPART, Jane & STAUDT, Kathleen, (eds), 1989, *Women and the State in Africa*, Lynne Rienner Publishers, Boulder & London.
- Plate-forme africaine d'action*, position commune africaine pour la promotion de la femme adoptée à la Cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes (Dakar, 15-23 septembre 1994), précédée de la *Déclaration d'Addis Abeba sur la plate-forme d'action africaine de Dakar sur les femmes*, adoptée à Addis-Abeba, 28 juin 1995, Commission économique pour l'Afrique, Addis Abeba, 1995.

*Rapport national sur les femmes, lutte pour l'égalité, le développement et la paix*, Comité national pour la préparation de la Conférence mondiale de Beijing 1995, Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Dakar, 1994.

ROBERTSON, Claire & BERGER, Iris (eds), 1994, *Women and class in Africa*, Africana Publishing Company, a division of Holmes & Meier Publishers, Inc., New York & London.

SEN, Gita & GROWN, Caren, 1985, *Development, Crises, and Alternative Visions : Third World Women's Perspectives*, Development alternatives with women for a new era (DAWN), Monthly Review Press, New York ; traduction française par Alice Hodgson et Monique Perrot-Lanaud, sous le titre *Femmes du Sud, Autres Voix pour le XXI<sup>e</sup> Siècle*, Éditions Côté-Femmes, Paris, 1992.

SOW, Fatou, 1975, « Femmes, socialité et valeurs africaines », *Notes Africaines*, N° 168, IFAN, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, pp. 105-112.

- 1986, « Les familles musulmanes en Afrique noire », in *Familles musulmanes et modernité : le défi de la tradition*, Conseil international des Sciences sociales, Faculté de Droit de Tunis, Publisud, Paris, pp. 122-147.

SOW, Fatou & DIOUF, Mamadou (sous la direction de), 1993, *Femmes sénégalaises à l'horizon 2015*, Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, The Population Council, Dakar.

STAMP, Patricia, 1990, *La technologie, le rôle des sexes et le pouvoir en Afrique*, Étude technique 63f, Centre de recherche pour le développement international, Ottawa.

STEADY, Filomena Chioma (ed.), 1981, *The Black Women Cross-culturally*, Schenkman Publishing Company, Cambridge, Massachusetts.

URDANG, Stéphanie, 1979, *Fighting Two Colonialisms. Women in Guinea-Bissau*, Monthly Review Press, New York & London.

WALKER, Cheryl, 1982, *Women and Resistance in South Africa*, Onyx Press, Cambridge, Massachusetts.

*Women, Family, State and Economy in Africa*, numéro spécial de *Signs*, volume 16, numéro 4, The University of Chicago Press, Chicago, Été 1991.

---

## Notes

1 Assié-Lumumba 1996.

2 Coquery-Vidrovitch 1994.

3 En plus de reproduire la force de travail, les femmes accomplissent des tâches qui relèvent aussi du domaine de l'État : elles sont hospitalisées avec leur malade, en raison du manque de personnel infirmier ; elles prennent en charge toutes les personnes du troisième âge, ce que l'État ne fait pas encore, etc.

4 Mernissi 1983, 1993.

5 Sow & Diouf 1993.

6 *Rapport national sur les femmes...* 1994 : 20-21

7 CEPAP 1996 : 2.

8 Le 4 avril est la fête de l'indépendance.

9 Cf. l'article publié sur la question par J. Lopis-Sylla (1996).

10 Léna Diagne était membre du Parti du Rassemblement africain-Sénégal qui a rejoint l'Union progressiste sénégalaise en 1963.

11 *Entrisme* est une expression consacrée par le monde politique sénégalais, en 1993/94, pour désigner l'entrée des partis d'opposition au gouvernement.

12 Jusqu'aux récentes élections, la communauté urbaine de Dakar regroupait trois mairies : Dakar, Pikine et Guédiawaye, dans la proche banlieue. Le maire de Dakar était le président de cette communauté urbaine, d'où le pouvoir attaché à ce poste. La communauté urbaine a été éclatée en 19 communes d'arrondissement pour éviter, semble-t-il, que la présidence ne revienne au Parti démocratique sénégalais (PDS), bien implanté dans le Cap-vert.

13 Sakho, A, Abdoul, « Place, les femmes arrivent », *Wal Fajri*, n° 1419, samedi 7 et dimanche 8 décembre 1996, Dakar, p. 3.

14 Sow 1975.

15 Ils donnent des moyens financiers, assistent aux diverses cérémonies (deuils, baptêmes, manifestations (*xawaré, sabar*), jouent de leur influence, etc. En échange, les femmes-leaders que l'on appelle parfois mère de comité ou d'association (*meeru mbotaay*) donnent des consignes (*ndigël*) de vote pour tel ou tel candidat. Ils utilisent les mêmes méthodes avec les leaders religieux et leurs confréries et les manifestations qu'ils organisent.

16 Source : « Place et rôles de la femme dans la régionalisation », XVIIIe Quinzaine nationale de la femme, Ministère de la femme, de l'enfant et de la famille, note technique introductive, Dakar, mars 1997, p. 9.

17 Daune-Richard et Hurtig 1995 : 429.

18 *Soxna* : Madame en wolof, appellation déférente.

19 Daune-Richard et Hurtig 1995 : 429.

20 *Plate-forme africaine d'action* 1994 : 27-28.

21 Coquery-Vidrovitch 1994 : 362.

### ***Pour citer cet article***

Référence électronique

Fatou SOW, « Les femmes, le sexe de l'État et les enjeux du politique : l'exemple de la régionalisation au Sénégal », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 6 | 1997, mis en ligne le 14 novembre 2006. URL : <http://clio.revues.org/index379.html>

### ***À propos de l'auteur***

#### **Fatou SOW**

Fatou SOW. Sociologue sénégalaise, chargée de recherches au CNRS, chercheur associé au Département des Sciences Humaines de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire Cheikh Anta Diop de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal), elle enseigne, à la Faculté des Lettres de l'Université Cheikh Anta Diop, sur les relations de genre et le développement en Afrique. Actuellement, elle s'intéresse particulièrement aux femmes et aux relations de genre dans l'économie et la culture africaine. Elle a édité, avec Ayesha Imam et Amina Mama, deux sociologues du Nigeria, l'ouvrage *Engendering African Social Sciences* (Dakar, 1997).

### ***Droits d'auteur***

Propriété intellectuelle

### ***Résumé / Abstract***

Les débats menés autour de l'État africain, ces trente dernières années, ont reflété les grandes idées qui ont agité le monde contemporain, mais ils sont, dans l'ensemble, restés muets sur des questions soulevées au cours des deux décennies des Nations Unies pour la femme. Or une approche de genre des questions du politique s'avère indispensable sur bien des plans. Elle aide désormais à mieux saisir la manière dont l'inégalité entre les sexes est instituée, prolongée, voire renforcée au cœur du politique. Cet article vise à montrer l'importance des travaux sur le genre, l'État et le politique et la logique dont ils procèdent. Il vise également à faire comprendre en quoi consiste l'interrogation sur le sexe de l'État en Afrique, sur la dimension masculine et patriarcale de l'État et son impact sur les politiques, sur les femmes et sur les rapports et les rôles sociaux des sexes. On ne saurait tendre vers les objectifs d'égalité dans le développement en Afrique sans reconsidérer le sexe de l'État et de ses politiques.

The debates surrounding the African state over the last three decades have reflected the major ideas that existed in worlds, but they have not addressed issues brought to light during the two United Nations Women's Decades. However a gender approach to political issues has proved essential at different levels. It is now serving to clarify the manner in which gender inequality has been established, perpetuated, or even strengthened within politics. This article focuses on the importance of the work carried out on gender issues, the state and politics, as well as their underlying rationale. It also seeks to provide a better understanding of the questions raised about the gender of the state in Africa, the male and patriarchal dimension of the state as well as its impact on policies, women, and gender roles and relationships. The goal of promoting equality and development in Africa may not be achieved until the gender of the state and of its policies has been reconsidered.

***Licence portant sur le document*** : Propriété intellectuelle